



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

69^e séance plénière

Vendredi le 22 janvier 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

En l'absence du Président, M^{me} Aitimova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 136 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/64/631)

La Présidente par intérim (parle en anglais) :

Je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/64/631, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que 19 États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte, un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information contenue dans le document A/64/631?

Il en est ainsi décidé.

Point 70 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Projets de résolution (A/64/L.42 et A/64/L.43)

La Présidente par intérim (parle en anglais) :

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner la situation humanitaire en Haïti. Plus d'une semaine après le séisme qui a frappé ce pays, nous commençons seulement à prendre pleinement conscience de l'étendue des pertes en vies humaines et des terribles destructions. Au nom du Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Ali Treki, et de tous les États Membres, je tiens à exprimer mes condoléances les plus sincères à tous les Haïtiens, ainsi qu'aux familles de tous les membres du personnel des Nations Unies et des forces de maintien de la paix qui ont perdu la vie,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-21664 (F)



Merci de recycler

qui ont été blessés ou qui ont vu leurs collègues et amis souffrir des conséquences de cette catastrophe.

Nous reconnaissons le sacrifice de chaque membre du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Nous rendons un hommage particulier au Représentant spécial, M. Hédi Annabi, au Représentant spécial adjoint, M. Luiz Carlos da Costa, et au chef de la police par intérim, M. Doug Coates. Nos pensées, notre sympathie et notre appui vont à leur famille et amis en cette période difficile.

La réponse immédiate de la communauté internationale au tremblement de terre a été un exemple remarquable de solidarité avec le peuple et le Gouvernement haïtiens. L'aide humanitaire fournie procure un certain soulagement et commence à répondre à certains des besoins les plus pressants de la population haïtienne. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rôle moteur pour assurer une réponse rapide de la part du système des Nations Unies. En particulier, je salue les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour assurer la coordination de la réaction internationale face à cet événement tragique et lancer l'appel humanitaire. Je souhaiterais également reconnaître les efforts que le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies ont déployés sans relâche. Nous apprécions aussi le rôle du Président Bill Clinton, Envoyé spécial de l'ONU en Haïti, qui a su mobiliser l'appui international aux opérations de secours.

Nous adressons nos remerciements aux équipes de secours et de sauvetage qui ont accouru du monde entier, dès les premières heures qui ont suivi le tremblement de terre. Avec une telle profusion d'appui, public et privé, nous avons encore du mal à tout coordonner. Bien évidemment, il reste encore beaucoup à faire d'urgence pour venir en aide à ceux qui ont le plus désespérément besoin d'eau, de nourriture, de fournitures médicales et d'abris. La livraison rapide de ces produits vitaux est cruciale pour sauver des vies et soulager les souffrances. J'estime que, pour être plus efficaces, les activités de secours doivent également impliquer et mobiliser les Haïtiens eux-mêmes.

Je rends hommage au Gouvernement haïtien qui, bien qu'ayant souffert d'immenses pertes en personnel, infrastructures et ressources, a été en mesure d'aider sa population et de maintenir l'ordre dans ces

circonstances difficiles. Je voudrais rendre hommage à la population haïtienne, qui a fait montre d'un grand courage, d'une grande persévérance et d'une grande dignité face à cette tragédie nationale et personnelle. Je me réjouis de voir que tous les États Membres expriment d'une seule voix leur appui au Gouvernement et au peuple haïtiens. C'est l'occasion de réitérer notre plein engagement à fournir un secours immédiat et une aide d'urgence à la population haïtienne.

En plus de cela, il est crucial de garantir un appui pour accomplir la tâche encore plus difficile de la reconstruction et du développement à long terme d'Haïti. Cela nécessitera une attention sans relâche de la part de la communauté internationale, dans les mois et années à venir. L'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que les institutions financières internationales et les agences de développement auront un rôle clef à jouer à cet égard.

J'estime que l'exemple donné par l'ONU et ses États Membres – parlant d'une même voix et agissant à l'unisson pour venir en aide à Haïti, à son gouvernement et à son peuple – réaffirme le sentiment d'humanité commun qui constitue la base morale de l'Organisation et de la communauté internationale.

J'invite à présent les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie dans cette catastrophe.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Dix jours après le tremblement de terre en Haïti, l'ampleur du désastre est devenue claire. Selon les évaluations du Gouvernement, au moins 75 000 personnes ont été tuées, 200 000 ont été blessées et 1 million ont été déplacées. Mais nous n'avons bien sûr pas encore de chiffres détaillés. Les équipes de recherche et de secours – plus de 50 en provenance du monde entier – ont passé toute la semaine dernière à chercher des survivants. Selon le dernier décompte, elles ont sauvé des décombres 123 personnes encore en vie. Les recherches se poursuivent.

Non moins de la moitié des édifices, dans certains quartiers de Port-au-Prince, semblent avoir été détruits

ou endommagés. Les communes situées au sud-ouest de la ville ont été encore plus dévastées. Il y a une pénurie d'aliments, d'eau, de médicaments et d'abris. Trois millions de personnes ont besoin de secours, 2 millions ont besoin d'aide alimentaire, 1 million se retrouvent sans abri. Les autorités haïtiennes ont elles aussi été très durement touchées. La plupart des ministères ont été détruits, ainsi que les infrastructures de base, notamment les réseaux d'approvisionnement en électricité et en eau. Les écoles ont été détruites, tout comme les prisons. Plus de 4 000 détenus se sont échappés de la prison nationale de Port-au-Prince.

L'ONU elle-même, comme nous ne le savons que trop bien, a salué la plus grande perte en vies humaines de son histoire. À la date d'hier, 70 membres du personnel de l'ONU avaient péri, et 146 n'avaient toujours pas été retrouvés. Parmi eux se trouvent de nombreux employés locaux que nous tentons encore de localiser. Mais il faut s'attendre à ce que le nombre de victimes continue d'augmenter.

Pour répondre aux immenses besoins d'Haïti, l'ONU a trois priorités. La première est le secours humanitaire. La coordination et la logistique sont essentielles. Nous devons travailler encore plus étroitement avec nos partenaires – les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les agences de secours et, bien sûr, les autorités haïtiennes.

La deuxième priorité est la sécurité. Sans celle-ci, il ne saurait y avoir d'effort de secours humanitaire efficace, ou de base pour la reconstruction. C'est pourquoi je remercie les États Membres d'avoir répondu si rapidement à notre appel demandant davantage de policiers et de soldats.

La troisième priorité est l'avenir. Dans les semaines et mois à venir, nous aurons besoin de passer d'une réponse d'urgence à des secours et à un relèvement sur un plus long terme. Nous devons aider le Gouvernement haïtien à se reconstituer. Nous devons aider à remettre sur pied les services de base et ranimer l'économie. Et nous devons saisir les possibilités offertes par cette catastrophe.

Notre réponse a été rapide et nous avons enregistré des progrès pour ces trois objectifs. En dépit des pertes immenses qu'ils ont subies, les contingents et les policiers de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ont dégagé les routes principales, enlevé les corps et organisé des patrouilles avec la Police nationale haïtienne, qui se remet progressivement de ses propres pertes.

Jusqu'à aujourd'hui, la situation en matière de sécurité en Haïti est restée stable. L'ONU joue le principal rôle de coordination, de concert avec le Gouvernement haïtien, afin d'assurer la sécurité. Les incidents de pillage et de troubles demeurent l'exception, bien que certaines informations disent le contraire. La composante militaire de la MINUSTAH coopère étroitement avec les forces américaines et canadiennes.

Je remercie également les pays fournisseurs de contingents d'Amérique latine – notamment l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay – et d'autres régions d'avoir réagi spontanément à la demande de fournir des effectifs militaires et de police supplémentaires à la MINUSTAH.

J'ai demandé à mon Représentant spécial de s'assurer que tous les moyens disponibles sont mis à contribution pour appuyer les efforts humanitaires. Des États Membres de toutes les régions ont également apporté une généreuse contribution en termes de secours, envoyé du personnel et déployé des contingents.

Les États-Unis, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, gèrent le fonctionnement de l'aéroport. Le personnel de l'ONU employé par nos organismes humanitaires aide à attribuer en priorité des pistes d'atterrissage aux vols humanitaires. Le port de Port-au-Prince est en cours de reconstruction et a repris son activité, avec une capacité limitée.

Le couloir humanitaire qui relie les zones touchées à la République dominicaine est en train de devenir un important théâtre d'acheminement de l'aide. Nous remercions la République dominicaine de l'aide précieuse qu'elle nous fournit. De ce fait, la distribution de vivres touche à présent un demi-million de personnes, et ce chiffre devrait être porté à 2 millions au cours des prochaines semaines.

De l'eau potable est distribuée à 200 000 personnes au moins par jour. Dix-huit installations sanitaires permanentes et hôpitaux de campagne temporaires sont maintenant opérationnels, de même qu'un navire médicalisé envoyé par les États-Unis. Vendredi dernier, un appel éclair d'un montant de 575 millions de dollars a été lancé pour couvrir les besoins de 3 millions de personnes pendant six mois. Jusqu'à présent, 334 millions de dollars ont été versés ou annoncés. Ce chiffre comprend 25 millions de dollars du Fonds central d'intervention pour les

urgences humanitaires, chose qui n'aurait pas été possible sans l'aide des quelque 60 États Membres qui ont déjà contribué au Fonds cette année.

Je suis fier de la réaction de notre Organisation. Confrontée à une catastrophe de cette ampleur, la communauté internationale avait rarement réagi avec une telle solidarité et une telle rapidité devant tant de difficultés. Cela dit, malgré tous les efforts que nous déployons, trop de personnes n'ont pas encore reçu l'aide dont elles ont besoin d'urgence. Les priorités immédiates restent l'aide médicale, l'eau, l'assainissement, l'alimentation et le logement, ainsi que le carburant et le matériel de transport qui doivent permettre d'appuyer l'opération de secours. Je demande instamment aux États Membres de verser de nouvelles contributions en réponse à l'appel éclair.

Dans le même temps, nous devons voir au-delà de l'urgence immédiate. Avant le tremblement de terre, Haïti était en pleine progression. Grâce en grande partie à la MINUSTAH, le pays connaissait une nouvelle stabilité politique. La croissance économique était bien réelle et des investisseurs arrivaient dans le pays. De loin, il peut sembler que ces progrès ont été réduits à néant. Mais ce n'est pas le cas. Si elle est traitée comme il convient, cette catastrophe pourrait nous donner l'occasion de mieux reconstruire, selon les termes de Bill Clinton, Envoyé spécial de l'ONU.

Nous devons non seulement rétablir le Gouvernement, mais nous devons également améliorer la gouvernance. Nous devons non seulement reconstruire le système policier et judiciaire, mais nous voulons aussi aider la police à améliorer son efficacité et le système judiciaire à renforcer ses capacités. Nous devons non seulement reconstruire les usines, mais nous devons également créer l'environnement qui permettra aux investisseurs de construire plus d'usines et de créer un système d'exportation qui tirera pleinement profit des nouvelles occasions de croissance. Dans le cadre de ces efforts de reconstruction, il convient de mentionner la législation dite *Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement*, par laquelle les États-Unis accordent aux produits haïtiens l'entrée en franchise de droits.

Nous devons par ailleurs créer des emplois, non seulement pour ceux qui ont perdu le leur la semaine dernière, mais également pour les millions d'Haïtiens qui étaient déjà sans emploi. La population haïtienne ne demande déjà sans emploi. La population haïtienne ne demande pas la charité. Au cours de ma récente visite, j'ai rencontré de nombreux citoyens ordinaires

dans la rue. Oui, ils manquaient d'eau, de nourriture et de médicaments. Mais au-delà des ces besoins, ils m'ont dit avoir besoin d'une chose en particulier : des emplois. Ils veulent travailler pour reconstruire leurs vies. Ils veulent travailler pour reconstruire Haïti. Ils veulent un avenir empreint de stabilité, de dignité et d'espoir. Nous disposons d'un plan concret pour les aider.

En ce moment même, nous cherchons à réunir 41 millions de dollars grâce à l'appel éclair lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le but d'appuyer un programme que nous appelons travail contre rémunération. Nous voulons amplifier ce programme. Imaginez ce que nous pourrions faire avec un programme travail contre rémunération deux ou trois fois plus important. C'est un programme qui doit aider les Haïtiens à s'aider eux-mêmes en les rémunérant pour retirer les débris des rues, pour effectuer des travaux de démolition et de reconstruction, et qui doit contribuer à acheminer l'aide et à construire des camps pour les sans-abri. Le coût est de 5 dollars par jour et par personne. Avec 5 dollars par jour, un travailleur ou une travailleuse peut subvenir aux besoins de sa famille. Cet argent va commencer à circuler dans l'économie et permettra d'appuyer les petites entreprises et les banques. Il va stimuler l'économie et redonner espoir aux Haïtiens. Il va créer de nouveaux emplois.

Les emplois de ce genre constituent le tissu social qui permettra à Haïti de ne pas se déliter en cette heure de crise extrême. Hier, le Président Clinton et moi-même avons convenu qu'il ferait tout son possible, tout d'abord pour mobiliser l'appui et les fonds nécessaires à la mise en œuvre de cette initiative et des autres initiatives dont l'objectif est de répondre aux besoins urgents d'Haïti, mais également pour contribuer à jeter des bases solides sur lesquelles bâtir l'avenir d'Haïti à plus long terme. Comme l'a dit M. Clinton lors de notre rencontre, si nous réussissons à accomplir cette tâche, nous aurons l'occasion d'aider les Haïtiens à réinventer leur pays. J'exhorte l'Assemblée générale à jouer son rôle. Le relèvement d'Haïti doit commencer avec ses habitants, qui sont forts et résistants et qui sont impatients de se mettre au travail pour reconstruire leurs vies et leur pays.

Si nous voulons réussir sur tous ces fronts, nous devons avoir une idée claire et concrète des lacunes et des besoins existants. C'est pourquoi j'ai demandé aux organismes de l'ONU de travailler en collaboration avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de

développement et d'autres institutions afin d'entamer une évaluation immédiate des besoins après la catastrophe. Un certain nombre d'États Membres ont demandé la convocation d'une conférence pour la reconstruction. Une réunion préparatoire se tiendra lundi à Montréal (Canada). J'ai demandé au Secrétaire général adjoint du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, John Holmes, et à l'Administratrice du PNUD, Helen Clark, d'assister à cette importante rencontre.

Haïti n'a jamais été dans le besoin autant que maintenant. Je remercie l'Assemblée générale des efforts qu'elle déploie pour le peuple haïtien, et d'avoir adopté les deux projets de résolution présentés aujourd'hui.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.42.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer de nouveau nos sincères condoléances et notre solidarité envers le peuple et le Gouvernement haïtiens et rendre hommage aux membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies et du personnel international du maintien de la paix qui ont perdu la vie au cours de la tragédie qui a frappé Haïti. Le Brésil a l'honneur de présenter le projet de résolution sur le séisme en Haïti, publié sous la cote A/64/L.42 et intitulé « Assistance humanitaire, secours d'urgence et relèvement pour Haïti à la suite des effets dévastateurs du tremblement de terre dans ce pays ».

Depuis que le projet de résolution a été déposé, les pays suivants se sont ajoutés à la liste des auteurs : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Jordanie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Népal, Nigéria,

Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Viet Nam, Yémen et Zambie.

Ce projet de résolution envoie un message de soutien puissant et clair de l'Assemblée générale et des États Membres à la population et au Gouvernement haïtiens alors que les besoins se font cruellement sentir. Tout en adressant les condoléances de la communauté internationale, qui réaffirme ainsi sa solidarité, ce projet souligne les actions et mesures requises pour venir en aide à Haïti, non seulement dans la phase actuelle de secours humanitaire mais également dans le cadre des activités de relèvement rapide, de redressement, de reconstruction et de développement à moyen et à long terme.

La communauté internationale a réagi rapidement et a appuyé généreusement les activités de secours et l'aide d'urgence en faveur des populations sinistrées. Des ressources supplémentaires sont cependant nécessaires pour faire face à l'urgence de la situation et assurer la transition entre la phase de secours et celles de reconstruction et de développement. À cet égard, par ce projet de résolution, tous les États Membres et tous les organes et organismes compétents des Nations Unies, ainsi que les institutions financières internationales et les organismes de développement, sont priés instamment d'apporter d'urgence une contribution appropriée et durable à Haïti, notamment en matière de redressement, de reconstruction et de développement. La communauté internationale est également priée de fournir au plus tôt l'aide demandée dans l'appel éclair en faveur d'Haïti lancé le 15 janvier 2010.

Par ce projet de résolution, l'Assemblée générale salue le rôle de premier plan que le Secrétaire général a joué et félicite le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des mesures qu'il a prises pour aider le Gouvernement haïtien. Ils ont contribué à mobiliser une intervention internationale cohérente en réponse à cette situation d'urgence.

À cet égard, ce projet de résolution reconnaît clairement que dans les semaines et les mois à venir, il sera particulièrement important de trouver des moyens de renforcer la coordination des activités de reconstruction et de développement en Haïti sur le long terme. La population et le Gouvernement haïtiens doivent pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale bien après que les médias internationaux auront porté leur attention sur d'autres problèmes.

Avant de terminer, je voudrais apporter les modifications techniques suivantes au projet de résolution.

Au cinquième alinéa du préambule, le terme « États Membres » devrait être ajouté à la cinquième ligne de manière à lire « ... opérations de secours d'urgence et de sauvetage qu'ont immédiatement menées sur le terrain les États Membres, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et le système des Nations Unies... ».

En outre, aux deuxième et troisième lignes du septième alinéa du préambule, les intitulés des postes mentionnés dans le texte devraient être rectifiés comme suit : « Coordonnateur des secours d'urgence et Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'aide humanitaire en faveur d'Haïti ».

Enfin, les mots « humanitaire et » devraient être ajoutés à la quatrième ligne du onzième alinéa du préambule, de manière à lire « ... cohérente et coordonnée par tous les acteurs de l'aide humanitaire et du développement... ».

Au nom des auteurs, je voudrais présenter à l'Assemblée générale ce projet de résolution, pour adoption par consensus.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.43.

M. Ali (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement » (A/64/L.43). J'ai également le plaisir d'informer l'Assemblée que le Japon et la République de Corée se sont ajoutés à la liste des auteurs du projet de résolution.

Les pays en développement font face à des difficultés considérables dues aux pertes humaines et matérielles irréparables et à la destruction massive des infrastructures causées par les catastrophes naturelles et aux répercussions négatives à long terme de ces catastrophes naturelles sur les plans social, économique et écologique et de leurs conséquences pour la vie de millions d'êtres humains.

Une seule catastrophe naturelle peut, du jour au lendemain, effacer 10 années d'activités en matière de développement économique et social. Les effets nuisibles du changement climatique, les défis posés par la crise financière et économique mondiale et la hausse des prix des denrées alimentaires mettent à plus rude épreuve la capacité des Nations Unies et des États Membres, en particulier des pays en développement, d'intervenir sur le plan humanitaire à la suite de catastrophes naturelles, dans toutes les phases.

Le projet de résolution A/64/L.43 illustre la détermination de la communauté internationale à faire face à ces défis. Il souligne l'importance de renforcer la coopération internationale pour soutenir les efforts déployés par les pays sinistrés pour faire face à une catastrophe naturelle à tous les stades, en particulier lors des phases de préparation, d'intervention et de relèvement rapide jusqu'à la phase de développement pour limiter les conséquences négatives des catastrophes naturelles.

Il souligne également la nécessité de renforcer les capacités nationales et d'intégrer la réduction des risques à tous les stades de la gestion des catastrophes naturelles et de la planification du développement, en particulier dans les zones les plus exposées aux catastrophes naturelles, notamment les zones urbaines. Le projet de résolution insiste également sur le renforcement de la coopération internationale et des capacités des pays en développement afin qu'ils puissent profiter des techniques spatiales telles que le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) et les utiliser. Le projet de résolution préconise également une utilisation plus poussée des techniques de télédétection spatiales et terrestres et l'échange de données géographiques pour prévenir les catastrophes naturelles, en atténuer les effets et les gérer.

Le projet de résolution évoque également la nécessité d'accroître le financement, la fourniture des

ressources humaines et les compétences indispensables, en particulier pour ce qui est du relèvement après une catastrophe. Il demande aussi à l'ONU et à ses organismes d'aide humanitaire et de développement d'appuyer les capacités nationales pour atténuer les effets des catastrophes naturelles, notamment en fournissant une assistance humanitaire et autre immédiatement après qu'elles se sont produites.

De plus, le projet de résolution A/64/L.43 encourage tous les États Membres à faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement fournies dans le contexte d'une action internationale. Il prie également le Secrétaire général de continuer à améliorer les opérations internationales pour faire face aux catastrophes naturelles et de présenter à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale un rapport sur ce sujet contenant des recommandations sur les moyens de combler les écarts constatés entre les opérations de secours et les activités de développement et sur les capacités de l'ONU d'accélérer les efforts de relèvement et de reconstruction.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance du Groupe des 77 et de la Chine à M. Carlos Suárez, qui a assumé avec succès la responsabilité de coordonner les négociations sur le projet de résolution A/64/L.43. Je voudrais aussi remercier les délégations qui ont participé aux négociations dans un esprit de responsabilité et de souplesse. Comme les années précédentes, nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va tout d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.42, tel qu'oralement révisé.

Le projet de résolution A/64/L.42, tel qu'oralement révisé, est intitulé « Assistance humanitaire, secours d'urgence et relèvement pour Haïti à la suite des effets dévastateurs du tremblement de terre dans ce pays ». J'informe l'Assemblée que la Grenade, Haïti, Saint-Marin et la Tunisie se sont joints à la liste des coauteurs du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/64/L.42, tel qu'oralement révisé?

Le projet de résolution A/64/L.42, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 64/250).

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Avant de poursuivre, je voudrais consulter l'Assemblée afin de procéder immédiatement à l'examen du projet de résolution publié sous la cote A/64/L.43. À cet égard, comme le projet de résolution a été distribué ce matin seulement, il convient de déroger à la disposition pertinente de l'article 78 du Règlement intérieur, qui se lit comme suit :

« En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance de l'Assemblée générale si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/64/L.43, qui est intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/64/L.43?

Le projet de résolution A/64/L.43 est adopté (résolution 64/251).

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent d'Haïti.

M. Mérorès (Haïti) : Le Gouvernement haïtien se félicite de l'initiative du Brésil et des nombreux amis de présenter la résolution 64/250, intitulée « Assistance humanitaire, secours d'urgence et relèvement pour Haïti à la suite des effets dévastateurs du tremblement de terre dans ce pays ». Le Gouvernement haïtien se félicite également de l'adoption par l'Assemblée de la résolution 64/251, qui s'intitule « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement » et vient tout à fait à point nommé.

La résolution 64/250 s'inscrit dans la droite ligne de ce vaste mouvement de compassion et de solidarité que la communauté internationale, dans un élan généreux, a su manifester à l'endroit du peuple haïtien dans un moment d'extrême douleur. Le Gouvernement haïtien souhaite aussi remercier tous les États Membres

qui se sont portés coauteurs de la résolution et, du reste, tous les membres de l'Assemblée générale qui viennent de l'adopter.

La catastrophe épouvantable qui vient de frapper mon pays me donne une fois de plus l'occasion d'exprimer à la communauté internationale la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement haïtiens pour le grand élan de solidarité et la compassion dont elle a bien voulu faire montre envers la population haïtienne, impitoyablement frappée par la fureur du séisme du 12 janvier dernier.

C'est aussi avec effroi et une profonde tristesse que nous avons appris la disparation de nos frères et collègues, membres de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui sont tombés dans l'exercice de leur devoir au service de la paix. En ce moment douloureux et de grande détresse nationale, j'adresse, au nom de mon gouvernement, nos sincères condoléances à la grande famille des Nations Unies et aux parents et amis des victimes si cruellement éprouvés.

L'occasion m'est donnée également ici de remercier l'Organisation et tous les organismes du système des Nations Unies qui non seulement travaillent d'arrache-pied à la phase de secours, mais pensent déjà à la phase de reconstruction du pays. À toutes les équipes de secours et aux organisations non gouvernementales qui sont sur le terrain et qui, depuis plus d'une semaine, avec la plus grande générosité et de manière remarquable en dépit de leurs propres pertes, œuvrent à sauver des vies et à soulager la souffrance de mes compatriotes, je témoigne la reconnaissance du peuple haïtien. Qu'elles trouvent ici la plus haute considération du Gouvernement haïtien pour le travail qu'elles sont en train d'accomplir.

Ainsi que le Secrétaire général l'a dit tout à l'heure, le bilan est accablant en termes de pertes de vies humaines, de blessés, de disparus et de dégâts. À ce jour, plus de 80 000 morts ont été enterrés et on estime à 200 000 le nombre des blessés, à quoi s'ajoutent des milliers de disparus et plus d'un tiers de la population considérée comme sinistrée. En outre, des centaines d'étrangers, résidant ou de passage dans le pays, ont péri.

Les édifices publics, les écoles, les hôpitaux, les banques, dans leur quasi-totalité, ont été rasés. Tous les édifices qui représentent les pouvoirs de l'État sont en ruine. Le Gouvernement ne dispose pratiquement pas de siège physique car, comme les membres l'ont vu

dans les différentes images qui ont paru à la télévision, le Palais résidentiel, le Parlement, le Palais de justice, la Chancellerie, le Palais des ministères, tous ont été démolis. Il en résulte que l'Administration haïtienne fonctionne au ralenti pour le moment. Le port de Port-au-Prince, l'immeuble des Télécoms, la Direction générale des impôts et l'Office général des postes, tous ont pratiquement disparu. La grande majorité des maisons résidentielles sont détruites et la population est virtuellement dans la rue, sans logement. La souffrance, la faim, la soif et les carences de toutes sortes sont évidentes, et, bien évidemment, les besoins sont énormes et nécessitent des réponses immédiates.

Dans ce drame, la communauté internationale s'est manifestée avec la plus grande humanité, et c'est avec émotion et reconnaissance que nous saluons la mobilisation exceptionnelle de tous les pays amis et frères qui ont accouru à notre chevet.

Malgré ces circonstances affreuses, je souhaite exprimer tout l'espoir et la conviction qu'Haïti se relèvera et trouvera le chemin d'une réelle reconstruction, grâce au courage et à la détermination de notre peuple, mais aussi avec l'appui de la communauté internationale.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Tout d'abord, nous aimerions exprimer encore une fois nos sincères et profondes condoléances et nos sentiments de solidarité au Gouvernement et au peuple haïtiens, ainsi qu'aux autres nations et à l'Organisation des Nations Unies elle-même, pour les pertes massives de vies et la destruction causées par le tremblement de terre qui a frappé le 12 janvier la capitale d'Haïti, Port-au-Prince, et ses environs, aggravant la situation déjà précaire du pays. Nous partageons la douleur des familles des morts et exprimons notre sympathie et appui aux blessés et aux autres personnes qui ont été gravement touchées par cette catastrophe.

L'Union européenne se félicite de la réponse immédiate et générale de la communauté internationale face à cette crise humanitaire et appuie pleinement le rôle, assumé par l'Organisation des Nations Unies, de coordination centrale et globale de l'effort international d'assistance.

L'Union européenne et ses États membres ont réagi rapidement en fournissant une aide humanitaire d'urgence et en déployant des experts en protection

humanitaire et civile. La première priorité a été d'envoyer des équipes de recherche et de sauvetage, y compris des équipes d'ingénieurs militaires et civils. Actuellement, les efforts sont axés sur la fourniture au peuple haïtien d'une aide médicale d'urgence, d'eau, de vivres, de services sanitaires, d'installations médicales, de logements, de moyens logistiques et de télécommunications, parmi tant d'autres besoins urgents.

Il est également nécessaire de garantir des conditions adéquates de sécurité sur le terrain afin d'assurer l'accès et la distribution de l'aide sans entraves et, à cette fin, il faudra compter sur la coopération indispensable de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et des pays qui sont en mesure d'apporter leur assistance pendant cette phase critique. L'Union européenne et ses États membres sont prêts à fournir une assistance supplémentaire en fonction des évaluations des besoins actuellement en cours, y compris, le cas échéant, des ressources militaires et civiles, à la demande du Gouvernement haïtien et de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis le tremblement de terre du 12 janvier, plusieurs répliques du séisme ont frappé le sud d'Haïti. Ceci démontre l'extrême vulnérabilité dans laquelle se trouve le peuple haïtien actuellement et prouve que les efforts humanitaires et de relèvement prendront du temps.

Toutefois, à partir de maintenant, il faut garantir la plus grande synergie possible entre toutes les composantes de la réponse à ce défi, à court, à moyen et à long terme. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial pour Haïti, le Président Clinton, comme vient de nous l'annoncer le Secrétaire général.

Cette tâche exigera une mobilisation forte et soutenue de l'ensemble de la communauté internationale. L'Union européenne a commencé à agir à cette fin en organisant une réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères et de la coopération consacrée à la crise humanitaire en Haïti, qui s'est tenue à Bruxelles, le 18 janvier, sous la présidence de la Haute Représentante de l'Union européenne, M^{me} Ashton. Aujourd'hui même, elle sera ici à New York pour rencontrer le Secrétaire général. À cette occasion, l'Union européenne a lancé un appel pour la convocation d'une conférence internationale sur la reconstruction d'Haïti, une fois que les besoins seront

adéquatement évalués, après la phase d'urgence. Nous nous félicitons de la réunion préparatoire convoquée par le Canada à Montréal le 25 janvier et, bien entendu, l'Union européenne participera à cette réunion et jouera un rôle actif dans les délibérations.

Hier, au cours de la réunion organisée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, j'ai annoncé les contributions initiales de l'Union européenne et de ses États membres dans le cadre de l'appel humanitaire d'urgence lancé par l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, nous réaffirmons notre engagement avec la résolution 64/250, qui vient d'être adoptée par consensus et qui envoie un message fort de solidarité et d'appui à Haïti. Nous nous réjouissons en particulier du travail accompli par la délégation du Brésil à cet égard et de l'appui apporté par toutes les délégations à cette résolution importante, comme le démontre le nombre élevé des coauteurs et la rapidité avec laquelle l'Assemblée a pu réagir face à cette crise.

M. St. Aimee (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous remercions tous ceux qui se sont portés coauteurs de la résolution 64/250, exprimant ainsi l'engagement de la communauté internationale à aider et à assister un de ses membres en ces moments tristes et éprouvants.

Pour nous de la région des Caraïbes, Haïti – le symbole de la liberté depuis des temps immémoriaux, le promoteur de la coopération régionale et de l'assistance à l'égard des pays voisins et le symbole de la lutte contre l'oppression et l'injustice depuis le moment de son indépendance – occupe une place de choix dans nos cœurs. Malheureusement, tous ces symboles ont pesé lourdement sur Haïti, et le peuple haïtien n'a pas pu jouer son rôle comme il le devait, que ce soit dans la région ou dans le monde en général.

Cependant, nous ne devons pas oublier ce que représentait Haïti dans ses jours de gloire et les principes même qui ont permis à certains d'entre nous, sinon à tous, dans cette salle, de prendre la place qui nous revient dans la communauté des nations.

C'est pourquoi Haïti et son peuple courageux ont besoin de notre aide.

La semaine dernière, la communauté internationale a assisté à l'une des pires catastrophes naturelles de l'histoire : un énorme séisme a frappé notre pays frère de la CARICOM, Haïti, et ses

conséquences tragiques ont provoqué des souffrances indicibles, et semé la mort et la destruction dans l'État Membre le moins à même de faire face à un tel désastre.

Aujourd'hui, Haïti a cruellement besoin de notre assistance, et je suis heureux de constater que notre mémoire n'a pas été affectée par nos succès et notre plus grande chance. D'une manière générale, la réaction de la communauté internationale a été extraordinaire et nous saluons tous ceux qui y ont pris part.

À de tels moments, il est si réconfortant d'être Membre de cet important organe qu'est l'Organisation des Nations Unies. Quelles que soient nos insuffisances dans d'autres domaines, nous restons véritablement un organe uni qui fournit de l'aide lorsque cela est nécessaire. C'est le message qu'envoie la résolution 64/250, et c'est pourquoi la CARICOM y souscrit sans réserve. Je dois dire qu'il est malheureux que nous devions attendre que de telles catastrophes se produisent pour que notre institution montre tout ce dont elle est capable. Cela nous fera peut-être changer.

Nous, pays des Caraïbes, bien que nous ayons nos propres problèmes et des ressources limitées, comprenons l'obligation que nous avons envers un État insulaire et un peuple qui partagent les mêmes aspirations et se trouvent sur la même trajectoire de cyclones et de séismes. Nous savons bien que si c'est Haïti aujourd'hui, ce peut être un autre d'entre nous demain. En fait, en ce moment même, il y a encore des répliques dans la région, dont une encore ce matin même, qui mesurait 6,1 sur l'échelle de Richter.

Nous savons aussi que, lorsque les besoins immédiats auront été comblés et les pertes décomptées, la tâche plus importante de la reconstruction exigera elle aussi nos efforts, notre assistance et notre générosité. La meilleure garantie contre de futures catastrophes, que ce soit en Haïti ou ailleurs, est une aide axée sur l'autonomie et la durabilité. C'est maintenant que nous devons planifier la phase suivante et nous engager dans des programmes durables qui aideront les victimes et d'autres personnes en Haïti à triompher des tensions, des traumatismes et des souvenirs des événements survenus le 12 janvier.

Même maintenant, la coordination des efforts menés au niveau régional en Haïti et des autres efforts exigera une attention soutenue. Bien que plusieurs pays de la CARICOM disposent déjà d'un système d'aide bilatérale rapidement accessible, la CARICOM va

bientôt s'attacher à définir un créneau, géographique ou thématique, afin de cibler son intervention en Haïti. Sur la base des rapports reçus, il semble que le scénario opérationnel exigera l'autonomie totale des moyens déployés. Par exemple, la viabilité du personnel déployé sur le terrain pendant une longue période est une question à examiner.

Étant donné la langue que beaucoup d'entre nous partagent avec Haïti, le créole, il serait préférable de déployer du personnel qui la parle, en particulier pour répondre aux problèmes de développement à long terme qui nécessiteront des transferts techniques et technologiques dans des domaines tels que l'agriculture, la reforestation et le développement des petites entreprises – qui sont tous nécessaires pour la reconstruction et la viabilité à long terme d'Haïti.

Je donne peut-être l'impression que la région entière des Caraïbes a essuyé une catastrophe, et c'est effectivement le cas car, dans une petite région comme la nôtre, le malheur des uns est le malheur de tous. Nous pleurons également les nationaux d'autres pays qui ont péri dans la catastrophe. Nous offrons nos condoléances aux familles et aux amis des membres du personnel des Nations Unies qui ont donné leur vie pour aider Haïti à rétablir la démocratie. Nous encourageons les membres du personnel qui sont aujourd'hui sur le terrain et offrent leur aide. Nous remercions tous les hommes et femmes courageux du monde entier qui, dans divers domaines, et dans des conditions difficiles, apportent leur aide à Haïti. L'histoire n'oubliera pas leurs actions et se souviendra de ceux qui, volontairement et généreusement, ont donné d'eux-mêmes.

Une opération réussie en Haïti rehaussera considérablement le prestige de l'ONU, surtout après des négociations sur les changements climatiques qui ne semblent guère prometteuses. La résolution adoptée aujourd'hui est l'occasion de mieux faire. C'est pourquoi la Communauté des Caraïbes y souscrit et remercie encore une fois son auteur, le Brésil, les autres coauteurs et cet organe pour le consensus qu'elle a suscité.

M. Normandin (Canada) : Au nom du Canada, je souhaite, dans un premier temps, offrir nos plus sincères condoléances au peuple d'Haïti suite au violent séisme qui a frappé le pays. J'aimerais également exprimer nos sympathies aux familles et collègues des Nations Unies, eu égard aux pertes d'êtres chers que nous pleurons. Le Canada entretient

depuis toujours de très étroites relations avec Haïti, et nous sommes déterminés à appuyer le peuple haïtien, travaillant en étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien et les Nations Unies dans ces moments difficiles.

Il est tout à fait approprié que nous nous réunissions aujourd'hui dans cette enceinte pour manifester notre solidarité envers Haïti par l'adoption de cette résolution. Nous remercions le Brésil pour cette initiative. En adoptant cette résolution, l'Assemblée générale envoie un message clair au peuple d'Haïti : nous sommes avec vous.

(l'orateur poursuit en anglais)

En réponse aux ravages provoqués par le séisme, le Canada a promis, à ce jour, de verser une assistance humanitaire de 135 millions de dollars à Haïti, dont une contribution de 60 millions de dollars à l'appel éclair des Nations Unies en vue de financer les besoins essentiels et les services de base assurés sur le terrain par des organismes des Nations Unies et pour couvrir des interventions dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la protection, de l'eau et de l'assainissement. Outre cette contribution, l'aide offerte par le Canada pour aider les secours comporte également des opérations de recherche et de sauvetage, le don de fournitures et de matériel, et les moyens militaires des Forces canadiennes.

Le Canada note avec satisfaction la rapidité et l'intensité avec lesquelles la communauté internationale a réagi face à cette catastrophe, et souhaite féliciter le Secrétaire général, le Coordonnateur des secours d'urgence et toute l'équipe des Nations Unies pour la célérité de la réponse de l'ONU. Dans de tels moments, l'ONU a un rôle de coordination clef à assumer, et c'est pourquoi le Canada travaille en étroite collaboration avec l'ONU et avec d'autres donateurs en Haïti pour veiller à ce que notre assistance soit coordonnée par l'entremise du système des Nations Unies, appuie les priorités définies par le Gouvernement haïtien et soit acheminée là où elle est le plus nécessaire.

À l'heure actuelle, tous nos efforts visent bien sûr à répondre aux besoins immédiats du peuple haïtien, mais nous devons également commencer à penser à l'avenir, à la transition vers le relèvement et la reconstruction. Le Canada organisera le 25 janvier à Montréal une conférence qui sera le premier pas dans cette direction. Cette conférence préparera notamment la voie à une conférence bien plus large sur la

reconstruction, dont le lieu et la date restent encore à déterminer.

Encore une fois, la résolution adoptée aujourd'hui envoie un message solide au Gouvernement et au peuple haïtiens : nous sommes à vos côtés dans ces moments difficiles.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les exposés qui ont été présentés sur la situation actuelle en Haïti à la suite du séisme et des opérations de secours internationales.

Nous remercions la délégation du Brésil d'avoir soumis à l'Assemblée générale la résolution 64/250 concernant le tremblement de terre en Haïti. Nous nous réjouissons de noter que la résolution recueille l'appui de tous les États Membres. C'est un signe positif d'unité qui est envoyé à la communauté internationale.

Au nom du Gouvernement et du peuple chinois, je voudrais exprimer notre profonde sympathie et adresser nos condoléances pour les lourdes pertes en vies humaines et en biens matériels causées par le tremblement de terre, et faire part de notre tristesse devant le nombre sans précédent de victimes que compte l'ONU.

Depuis le tremblement de terre, la Chine a fait de son mieux pour fournir appui et aide à Haïti. Depuis son arrivée à Haïti le 13 janvier, l'équipe chinoise de secours d'urgence a œuvré avec acharnement en première ligne des secours d'après catastrophe dans le pays. La Société de la Croix-Rouge chinoise a donné 1 million de dollars en aide d'urgence à Haïti. Le Gouvernement chinois a aussi remis au pays des fournitures d'une valeur de 30 millions de yuan – environ 4,4 millions de dollars. Le premier envoi de fournitures est arrivé en Haïti le 17 janvier et le second, qui a été retardé en raison de la capacité limitée de l'aéroport d'Haïti, sera livré le 26 janvier.

Hier, le Gouvernement chinois a annoncé sa décision de contribuer à hauteur de 2,6 millions de dollars à l'appel éclair de l'ONU pour Haïti. Pour l'instant, la Chine a fait don de plus de 8 millions de dollars pour aider Haïti, en espèces ou en nature. En outre, au vu des besoins pressants des zones touchées par le séisme, le Gouvernement chinois a décidé hier d'envoyer en Haïti une équipe médicale de prévention des épidémies, composée de 40 personnes, et de fournir au pays des médicaments et du matériel médical.

Nous notons que les secours en cas de catastrophe en Haïti sont à présent déployés au maximum. Le Gouvernement chinois apprécie la réponse efficace et opportune du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et des institutions des Nations Unies spécialisées dans les secours. L'ONU est universellement reconnue pour son action en matière de secours humanitaires et de développement dans le monde entier. Dans les domaines des secours humanitaires, du relèvement rapide, de la reconstruction et du développement à long terme, l'ONU bénéficie non seulement de l'autorisation des États Membres, mais également de leur savoir-faire et de leurs avantages technologiques. Ces dernières années, l'ONU a accumulé une expérience approfondie et mis sur pied un mécanisme de coordination efficace en réponse aux urgences, comme celles du tsunami dans l'océan Indien et du cyclone au Myanmar.

L'amélioration de la coordination de l'aide humanitaire et le renforcement de la planification des efforts de reconstruction sont à l'heure actuelle deux domaines prioritaires pour les secours en Haïti. D'une part, l'ONU doit maintenir une étroite coopération avec le Gouvernement haïtien, intégrer les efforts des secours de toutes les parties et améliorer l'efficacité des efforts en matière de secours. D'autre part, pour que l'aide internationale soit utilisée de manière efficiente, il est impératif que la question de la reconstruction soit pleinement prise en compte pendant la phase actuelle de sauvetage et de secours, et intégrée aux activités de secours. Nous espérons que l'ONU renforcera la coordination à cet égard. Nous appuyons la création prochaine, grâce à une planification efficace et à une action rapide, d'un mécanisme de l'ONU pour la coordination de la reconstruction, qui permettra de coordonner les secours internationaux en Haïti, de faire le meilleur usage possible des fonds de secours et de faciliter les activités de reconstruction.

En tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois en cours, la Chine entretient des liens étroits de contact et de coopération avec les parties concernées. Après le tremblement de terre, le Conseil de sécurité a réagi immédiatement. Il a convoqué plusieurs séances et son président a publié deux déclarations à la presse concernant la situation en Haïti (SC/9842 et SC/9846). Le 19 janvier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1908 (2010), par laquelle il décide d'envoyer 3 500 soldats de la paix supplémentaires auprès de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Cette résolution

facilitera grandement les activités en matière de sécurité, de secours après la catastrophe et de reconstruction en Haïti.

Avant de terminer, je voudrais remercier le représentant du Soudan d'avoir soumis à l'Assemblée générale, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la résolution 64/251, intitulée « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». Nous nous félicitons de son adoption par l'Assemblée générale par consensus.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais adresser les condoléances du peuple et du Gouvernement cubains au peuple et au Gouvernement haïtiens, les deux pays qui ont souffert la perte de ressortissants dans le séisme ayant frappé Haïti, ainsi qu'à la famille des Nations Unies.

L'ONU se retrouve face à un nouveau défi. L'aide au peuple frère d'Haïti est un impératif inéluctable fort urgent. Au moment de la catastrophe, plus de 400 bénévoles cubains travaillaient en Haïti, gratuitement et de manière désintéressée. Les médecins cubains ont commencé à offrir leurs services dès les premiers instants après le tremblement de terre. C'est l'aide médicale la plus importante qu'a reçue la population haïtienne pendant les 72 premières heures.

Immédiatement après le séisme, plus de 60 bénévoles supplémentaires des services de santé cubains, possédant une expérience des situations d'urgence et des catastrophes du même genre, ont prêté main forte aux secours destinés à nos frères haïtiens. À ceux-ci se sont ajoutés 240 internes et étudiants haïtiens de cinquième année d'études de médecine qui se trouvaient à Cuba. Beaucoup d'autres jeunes Haïtiens, formés comme médecins dans mon pays, sont immédiatement allés grossir leurs rangs afin de sauver des vies. Jusqu'au 20 janvier à 20 heures, 14 551 patients ont été pris en charge et 1 252 interventions chirurgicales ont été effectuées. Les médecins cubains travaillent dans 21 postes de secours, aussi bien dans la capitale qu'à sa périphérie, et dans d'autres départements de l'intérieur. Cuba a mis en place 14 blocs opératoires avec 16 équipes chirurgicales.

Cuba réaffirme sa disposition à coopérer sur le terrain avec tous les pays, pour venir en aide au peuple haïtien et sauver davantage de vies, tant qu'il dispose sur place du personnel et de l'infrastructure nécessaires

pour ce faire. Sur le terrain, 100 spécialistes en provenance de divers pays, dont le Venezuela, le Nicaragua, le Chili, l'Espagne, le Mexique, la Colombie et le Canada, ainsi que 17 religieuses travaillent au côté du personnel cubain. Le peuple haïtien a besoin de l'appui de la communauté internationale, et cet appui ne doit pas se limiter aux dommages causés par le séisme qui a frappé Haïti.

La coopération avec Haïti et l'aide fournie au pays doivent se poursuivre à l'avenir, en étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien et sur la base du respect des principes de la souveraineté, de la non-intervention, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intégrité territoriale. L'ONU a un rôle important à jouer dans ce processus, qui ne saurait être ignoré ou remplacé.

Depuis décembre 1998, Cuba offre une aide médicale gratuite et désintéressée au peuple haïtien. À ce jour, 6 094 Cubains ont travaillé dans ce secteur en Haïti. Ils ont effectué 14 millions de consultations médicales, ont procédé à plus de 225 000 interventions chirurgicales, assisté plus de 100 000 accouchements et sauvé plus de 230 000 vies. Depuis 2004, grâce à l'Opération miracle, 47 273 personnes ont été opérées des yeux en Haïti. Au total, 917 professionnels haïtiens ont été formés à Cuba, dont 570 médecins. En ce moment, 660 jeunes Haïtiens étudient dans mon pays, dont 541 suivent des études de médecine. La coopération entre Cuba et Haïti s'étend à de nombreux autres domaines, notamment l'éducation, l'agriculture, l'énergie, la pêche et les communications. Cette coopération a permis à 160 030 Haïtiens d'apprendre à lire.

Ces statistiques ne sont qu'un simple exemple de ce que pourrait faire la communauté internationale en s'armant de volonté et de détermination. Le peuple haïtien doit pouvoir compter sur un appui plus résolu de la part de la communauté internationale afin de sortir de la pauvreté et du sous-développement, dont il a été victime pendant de trop nombreuses années du fait du colonialisme, du néocolonialisme, des interventions militaires et de la prise de pouvoir par différents régimes dictatoriaux. L'ONU est appelée à jouer un rôle fondamental dans la poursuite de cet objectif.

M. Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais présenter à la Mission permanente d'Haïti et, par son intermédiaire, au Gouvernement et au peuple haïtiens les plus sincères

condoléances de ma délégation pour les milliers de victimes du tremblement de terre. Nous présentons également nos condoléances à tous les pays qui, comme nous, ont perdu des compatriotes à la suite de cette catastrophe naturelle et à l'ONU, qui a été gravement touchée par cet événement et a notamment perdu ses deux plus hauts représentants en Haïti : Hédi Annabi et Luiz Carlos da Costa.

Face à cette situation dramatique, la communauté internationale a réagi avec une solidarité et une générosité magnifiques. Les États Membres de cette Organisation ont offert un appui extraordinaire pour atténuer la situation qui prévaut actuellement en Haïti. Nous saluons toutes les personnes et toutes les institutions qui travaillent sur le terrain. À cet égard, nous félicitons la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti des efforts qu'elle déploie et qui montrent l'engagement permanent de notre organisation auprès d'Haïti.

L'adoption de la résolution 64/250, qui a été présentée par le Brésil et que nous avons parrainée dès les premiers instants, a permis d'envoyer le message clair et opportun que la communauté internationale est unie en ces moments difficiles afin d'aider un pays frère. C'est la raison pour laquelle nous l'appuyons pleinement.

Les efforts déployés pour aider Haïti vont bien entendu se poursuivre au-delà de cette étape initiale d'aide humanitaire. C'est pourquoi nous devons considérer cet événement comme une occasion d'aider Haïti à renforcer, dans un avenir proche, ses capacités à réaliser un développement durable. Il ne fait aucun doute que cette entreprise, dont le principal protagoniste doit être le pays concerné, exigera d'importants efforts de coordination avec le Gouvernement haïtien et entre les différents acteurs internationaux. C'est l'un des plus importants défis auxquels vont être confrontés les États Membres de cette organisation dans les années à venir.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : D'entrée de jeu, nous souhaitons présenter à nouveau nos condoléances au peuple frère et au Gouvernement haïtien, à la famille des Nations Unies et à tous les pays qui ont perdu des ressortissants dans cette catastrophe.

Le Nicaragua, pays accablé par d'innombrables catastrophes naturelles, et notamment par un tremblement de terre dévastateur dans les années 70, ressent la douleur de ses frères haïtiens. Notre

solidarité est évidente depuis les premiers instants qui ont suivi le tremblement de terre. Nous avons sauvé des vies, nous avons agi avec compassion, avec humanité, avec la générosité qui caractérise le peuple nicaraguayen. Nous avons déjà envoyé plusieurs missions humanitaires sur place, notamment des brigades spéciales de secours, des brigades médicales, des médicaments et des tonnes de denrées alimentaires. Nous nous employons à présent, en fonction de nos capacités, à fournir une aide médicale aussi importante que possible.

Les pays en développement partagent ce qu'ils ont, et non leurs excédents, car ils n'ont pas d'excédents. Nombre d'autres peuples frères de la communauté internationale sont également solidaires dans la douleur, et ils tentent d'atténuer les effets de cette tragédie en offrant une aide humanitaire considérable. Il est cependant lamentable de voir la façon dont certains profitent de la douleur de ce pays frère aux blessures sanglantes pour en prendre le contrôle et l'occuper, en y déployant des contingents militaires trop nombreux qui, outre leur nombre, empêchent très souvent l'aide d'être acheminée jusqu'à nos frères haïtiens. Cette réalité est celle du terrain, et nous ne pouvons l'ignorer.

Nous saisissons cette occasion pour demander au système des Nations Unies d'asseoir son autorité à la tête des efforts de coordination de l'aide humanitaire et, par la suite, de la reconstruction, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Nul ne saurait s'arroger le droit de décider du destin d'un peuple qui souffre et qui meurt, sans défense face à cette calamité. Le peuple et le Gouvernement haïtiens doivent être maîtres de leur destin.

Le Nicaragua insiste sur la nécessité de rédiger des rapports périodiques réguliers sur la mise en œuvre de la résolution 64/250 afin que nous puissions d'une part consolider les progrès, et d'autre part affronter et surmonter les obstacles. Nous devons envoyer un message clair au peuple haïtien, à savoir que notre solidarité ne sert pas d'intérêts déguisés autres que celui de continuer à sauver des vies et à apporter notre aide aux différentes étapes du processus de relèvement et de reconstruction à moyen et à long terme.

Le Nicaragua s'associe au consensus sur la résolution 64/250 en tant qu'expression de sa vive solidarité à l'égard du peuple frère haïtien, mais nous tenons à adresser une mise en garde : l'omission de toute mention, dans la résolution, de la présence de

contingents étrangers ne devrait pas être interprétée comme ouvrant la porte à une occupation militaire. Haïti a besoin de médecins, d'ingénieurs, d'enseignants, de matériaux de construction et d'une production agricole plus intensive, et non de soldats. Une situation aussi grave que celle que connaît Haïti ne devrait pas être exploitée à des fins politiques ni justifier des intérêts particuliers. Au contraire, tous les pays doivent saisir cette occasion pour se montrer solidaire en adoptant le mot d'ordre commun : « Haïti n'est pas seul. La communauté internationale vous soutient. Grâce à vos efforts et à notre appui, vous vous en sortirez. »

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement et le peuple indiens sont choqués et profondément bouleversés par les pertes humaines et les dommages provoqués par le séisme tragique qui a frappé Haïti. L'Inde a souvent subi les conséquences de catastrophes naturelles et comprend donc parfaitement le traumatisme et les souffrances des Haïtiens. Je renouvelle les engagements officiels pris par le Président et le Premier Ministre de l'Inde de soutenir et épauler nos frères et sœurs haïtiens dans cette période douloureuse. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir les Haïtiens dans leurs efforts afin de reconstruire leur vie et leur pays.

Nous voudrions également saluer la réaction prompte et rapide de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale en vue d'aider le peuple haïtien dans ce moment de grande détresse.

Dès qu'il a su qu'un tremblement de terre avait frappé, le Gouvernement indien a pris des mesures pour venir en aide à Haïti. Le 15 janvier, nous avons annoncé une contribution en espèces d'un montant de 5 millions de dollars pour financer des opérations de secours comme signe de solidarité de l'Inde avec la population haïtienne. Cette aide est versée au Gouvernement haïtien par l'entremise de sa mission permanente à New York.

Le Gouvernement et le peuple indiens rendent également hommage aux hommes et femmes de la famille des Nations Unies, dont l'un des nôtres, qui ont été fauchés à leur poste. La perte est irréparable pour leurs proches. Le fait qu'ils soient tombés alors qu'ils œuvraient au service de l'humanité et dans l'intérêt de tous pourrait apporter un peu de réconfort. Le plus grand hommage qui puisse leur être rendu est de poursuivre l'action qu'ils menaient en Haïti, une cause pour laquelle ils ont sacrifié leur vie.

Ma délégation tient une nouvelle fois à adresser nos condoléances aux blessés et aux familles de ceux dont la vie a été fauchée par le tremblement de terre. Nous sommes convaincus que le peuple haïtien dispose des ressources intérieures et de la force morale nécessaires pour se relever de cette immense catastrophe naturelle.

Pour terminer, notre délégation se réjouit de s'être portée coauteur de la résolution 64/250, adoptée ce matin par l'Assemblée. Nous tenons à remercier la délégation brésilienne d'avoir présenté cette résolution.

M. Solón-Romero (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Au nom de l'État plurinational de Bolivie, je tiens d'abord à exprimer notre solidarité, notre respect et à adresser nos condoléances au peuple haïtien et aux familles des victimes. Le puissant séisme qui a secoué la ville de Port-au-Prince mardi 12 janvier a été un des plus violents et des plus meurtriers de l'histoire des Caraïbes. D'une durée de 60 secondes à peine, il a eu des effets dévastateurs.

Cette tragédie humaine doit nous inciter à exprimer notre plus vive solidarité, de la façon la plus désintéressée qui soit et sans le moindre calcul politique. L'aide humanitaire et la reconstruction d'Haïti doivent se dérouler dans le respect le plus total de la souveraineté d'Haïti. Cette tragédie humaine ne doit pas servir à justifier une quelconque stratégie géopolitique ou à promouvoir les activités d'entreprises privées. L'aide humanitaire doit être apportée en pleine conformité avec les principes du droit international, en faisant primer la nourriture, l'eau, les soins de santé, le relogement et l'appui aux proches des victimes sur une présence militaire disproportionnée.

À cet égard, nous constatons avec préoccupation la présence d'environ 11 274 soldats américains de plus, selon les chiffres figurant dans un rapport publié le 18 janvier par la Maison Blanche. Le fait que la situation en Haïti soit traitée sous l'angle sécuritaire plutôt que comme une question humanitaire nous inquiète. Nous devons savoir en vertu de quel mandat ces 11 274 soldats opèrent, alors qu'ils constituent une force plus importante que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le meilleur moyen de venir en aide à Haïti à l'heure actuelle est d'annuler immédiatement la totalité de sa dette extérieure, ce que certains pays et institutions ont déjà entrepris de faire. De même, l'aide financière doit être apportée sous forme de donations,

sans aucune condition de crédit. Une autre façon d'aider Haïti est de permettre aux Haïtiens de la diaspora de travailler afin d'augmenter le volume des transferts de fonds qui contribueront à la reconstruction du pays.

Nous devons tous participer à la reconstruction d'Haïti et tirer les enseignements du passé en laissant derrière nous le néocolonialisme et l'interventionnisme qui expliquent en grande partie la pauvreté dont souffre Haïti. Nous sommes favorables et sommes résolument engagés à ce que la reconstruction se fasse à l'initiative des Haïtiens, pour les Haïtiens, avec l'appui de l'ensemble de la communauté internationale.

Ce qui vient de se passer en Haïti n'est que l'illustration tragique de ce qui peut advenir dans n'importe quel pays et dans le monde entier si nous nous montrons incapables d'unir nos forces pour mener la lutte la plus importante de ce siècle : la lutte contre les changements climatiques et la défense de notre Terre nourricière.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation réaffirme la solidarité du peuple et du Gouvernement colombiens avec le peuple et le Gouvernement haïtiens au moment où la République sœur d'Haïti traverse une situation humanitaire difficile suite au séisme du 12 janvier dernier.

Nous remercions la délégation brésilienne d'avoir dirigé les consultations ayant permis à l'Assemblée générale d'adopter aujourd'hui la résolution 64/250 sur Haïti. Ce texte exprime la volonté politique de tous les États Membres et de la communauté internationale de fournir à Haïti la coopération et l'appui dont il a besoin face à la situation d'urgence humanitaire dans laquelle il se trouve et de mettre en œuvre les processus de relèvement rapide, de reconstruction et de transition vers le développement durable.

La réaction immédiate de la communauté internationale face à cette situation humanitaire a été déterminante et continuera d'être essentielle au cours des prochains mois. La Colombie salue le travail précieux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), qui a préparé avec beaucoup de célérité l'appel éclair pour mobiliser la coopération dont a besoin Haïti pour la phase d'assistance humanitaire et de relèvement rapide.

La Colombie a appuyé les mesures d'aide humanitaire en tenant compte des activités prioritaires définies par l'ONU. À cette fin, le Gouvernement

colombien a, dès les premières heures, mis en place une action coordonnée des entités constituant son système national de prévention et d'intervention en cas de catastrophes afin de contribuer aux efforts de secours.

À ce jour, la Colombie a envoyé en Haïti huit avions-cargos et un navire de la marine chargés d'aide humanitaire. Deux cent cinquante personnes, notamment du personnel médical et des spécialistes de la recherche et du sauvetage des survivants, sont arrivées en Haïti pour coopérer dans différents domaines. Plus de 400 tonnes d'aide en nature ont été envoyées, y compris des dons du peuple colombien.

En outre, le Gouvernement colombien a versé une contribution en espèces au Programme alimentaire mondial pour ses activités en Haïti. Je voudrais également informer l'Assemblée que la Colombie, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement de l'Organisation des États américains, a proposé de créer un compte spécial pour appuyer le processus de reconstruction d'Haïti. Par ailleurs, la question d'Haïti est au cœur des débats de la quinzième réunion des ministres de l'Association des États de la Caraïbe, qui se tient actuellement en Colombie. Le peuple et le Gouvernement colombiens continueront d'offrir leur coopération et leur appui en fonction des capacités et des expériences qui sont les nôtres dans les différents domaines d'intervention.

La coordination est un aspect crucial des efforts actuellement déployés. Elle est fondamentale pour garantir que l'aide d'urgence aux populations touchées est fournie de façon efficace, organisée et rapide. Sur ce point, nous soulignons le rôle joué par le BCAH pour consolider une bonne coordination d'ensemble entre les organismes et les acteurs humanitaires, ainsi que dans chacun des domaines thématiques du travail humanitaire. Dans le même temps, la Colombie souligne l'importance de veiller, au cours des étapes de relèvement rapide, de redressement, de reconstruction et de transition vers le développement, à ce qu'une action coordonnée et efficace soit mise en œuvre. Nous appuyons, à cet égard, les mesures annoncées aujourd'hui par le Secrétaire général.

La Colombie a eu l'occasion d'acquérir une expérience propre en matière d'intervention après de graves catastrophes naturelles. En 1999, nous avons entrepris le relèvement et la reconstruction de plusieurs villes touchées par le séisme dévastateur ayant frappé

la principale région caféière du pays. La mobilisation des ressources aux niveaux national et international a permis la reconstruction des zones urbaines. Les ressources ont été gérées par un fonds pour la reconstruction. Ce dispositif a permis de créer des emplois au niveau local et de garantir une gestion efficace et transparente, avec l'aide du PNUD et une large participation des institutions de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Aujourd'hui, cette région est l'une des plus dynamiques du pays.

Forts des enseignements tirés et des bonnes pratiques mises en œuvre, nous avons recommandé que l'on commence à définir dès maintenant des mécanismes appropriés de planification et de financement pour le relèvement et la reconstruction d'Haïti, afin de garantir une bonne coordination entre les entités et acteurs concernés et le Gouvernement haïtien. Ces mécanismes doivent assurer la cohérence, l'efficacité et la viabilité des mesures mises en œuvre et éviter l'éparpillement des efforts et les doubles emplois. De même, ils doivent promouvoir un financement organisé et la conduite et l'exécution des projets auxquels participent, sur la base de responsabilités clairement réparties, les différents organes internationaux, gouvernements et autres entités gouvernementales et non gouvernementales de coopération.

Mon gouvernement a suggéré que l'on appuie une telle coordination par le truchement d'une organisation multilatérale ou d'entités internationales et tous les pays et tous les acteurs s'engagent à reconstruire des domaines et des secteurs spécifiques ou à exécuter des projets précis, tout cela, en fonction de capacités techniques et humaines données permettant aux coopérants de jouer un rôle actif non seulement pour ce qui est de la situation d'urgence actuelle, mais aussi pour le développement et l'avenir d'Haïti.

Nous sommes convaincus que les efforts des gouvernements et des organisations internationales permettront de satisfaire les immenses besoins en aide d'urgence qui ont été recensés et de mettre en œuvre les activités de relèvement rapide et de reconstruction. La Colombie continuera d'appuyer les initiatives et les mesures que prendra l'ONU pour répondre de manière appropriée à la situation d'urgence humanitaire et créer de nouvelles capacités ainsi que les conditions nécessaires pour la relance économique et le développement durable de la République d'Haïti.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous renouvelons une fois de plus nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple haïtiens, et à la famille des Nations Unies, pour les pertes en vies humaines, les blessés et les dommages subis. Nous présentons nos condoléances à tous les gouvernements qui, comme le nôtre, ont également subi des pertes en vies humaines.

Nous l'avons déjà indiqué en temps opportun et je ne vais pas le répéter ici, le Gouvernement mexicain et la société mexicaine se sont mobilisés de manière continue et envisagent notamment de prendre de nouvelles mesures d'appui dans un avenir proche. Nous participons également à diverses initiatives régionales, auxquelles ont fait allusion quelques-uns de mes collègues.

Nous devons répondre aux besoins urgents du présent, mais il nous faut aussi nous pencher sur l'avenir de l'un des pays de la communauté internationale les plus durement frappés dans son développement au cours de ces dernières décennies. Paradoxalement, cette tragédie sans précédent donne à l'ONU une occasion historique de réexaminer sa stratégie globale à l'égard d'Haïti de manière non seulement à relever pleinement le défi consistant à contribuer à la reconstruction de ce pays, mais aussi à l'aider à surmonter les immenses carences structurelles de son développement socioéconomique, ainsi que sa fragilité politique et institutionnelle, et ce, en coordination totale avec le Gouvernement haïtien et avec les acteurs les plus concernés.

Soyons clairs : il ne s'agit pas de revenir à la situation dans laquelle était le pays avant le séisme, mais bien de donner un élan décisif au développement d'Haïti. À cette fin, nous estimons que les divers organes et mécanismes du système traitant de la question d'Haïti, qu'il s'agisse de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ou des divers organismes, fonds et programmes, doivent revoir, de manière coordonnée, la portée de leurs actions et de leurs mandats dans leurs domaines respectifs de compétences, en ayant à l'esprit l'avenir d'Haïti.

C'est ainsi seulement que l'Organisation des Nations Unies sera pleinement capable de jouer le rôle de coordination qui lui incombe.

La délégation mexicaine, aussi bien au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, continuera de promouvoir des initiatives dans ce sens. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption de la

résolution 64/250 aujourd'hui. Il s'agit d'un premier pas.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement et le peuple vénézuéliens sont en deuil, suite à la catastrophe terrible qui a frappé Haïti. Nous aimerions exprimer de nouveau nos condoléances pour les pertes de milliers de vies haïtiennes et aussi pour la mort de citoyens d'autres nations et de membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Les catastrophes naturelles se produisent soudainement et sans prévenir, mettant fin à des vies humaines en quelques secondes. Elles détruisent tout sur leur passage, transformant la splendeur et l'espérance en destruction et désolation, et frappent surtout les plus pauvres et les plus vulnérables. Cette fois-ci, ce fut le tour d'Haïti de subir à nouveau le coup dévastateur de la nature, aggravé par les effets perturbateurs des changements climatiques et du déséquilibre terrible causé par un mode de consommation extrêmement inhumain. Avant que ne se produise cette tragédie dévastatrice, non seulement Haïti était déjà pauvre, mais il avait également souffert de la spoliation et de la servitude du colonialisme, de l'esclavage, de l'impérialisme, et de la tyrannie interne. Ces réalités ont plongé Haïti dans la misère et la terreur. Le tremblement de terre en Haïti a achevé de détruire ce que le digne peuple haïtien, avec tant de sueur et d'efforts, avait construit ces dernières années, malgré de nombreuses limitations.

Le Venezuela est un pays des Caraïbes, frère de sang et de larmes d'Haïti. Des liens historiques de lutte pour la liberté et l'indépendance nous unissent à son peuple. Nous, Vénézuéliens, nous nous sentons particulièrement attachés à son destin. La solidarité et la coopération désintéressées du Gouvernement bolivarien à l'égard du peuple haïtien sont une question de principe. Il s'agit d'un engagement ferme, à court et à long terme, constant et permanent.

Pour faire face aux effets dévastateurs du tremblement de terre en Haïti et à la situation d'urgence humanitaire qui paralyse actuellement son peuple, le Gouvernement bolivarien a, jusqu'à présent, envoyé plus de 7 000 tonnes d'aide humanitaire ainsi qu'une équipe de plus de 200 spécialistes, qui s'élargit chaque jour et comprend des médecins, des pompiers, des experts en opérations de recherche et de sauvetage de la Force spéciale humanitaire Simón Bolívar, ainsi que des membres de la Brigade internationale Simón

Bolívar, qui interviennent chaque fois que des catastrophes naturelles se produisent dans des pays frères. Au cours des prochaines heures, 6 000 tonnes supplémentaires de vivres et de fournitures vont arriver à Haïti, à bord de quatre unités de la marine vénézuélienne. Un corridor humanitaire a été mis en place à titre permanent, afin que, par voie aérienne et maritime, nous, Vénézuéliens, puissions apporter à la communauté haïtienne l'appui dont elle a besoin dans ces circonstances terribles.

Pour ce qui est de l'aide humanitaire, nous sommes en train de mettre en œuvre un plan spécial d'assistance pour Haïti, dans le but de garantir le fonctionnement des institutions de base, y compris les établissements sanitaires. Avant le tremblement de terre, le Venezuela fournissait de façon constante une aide considérable en la matière. En plus des 225 000 barils de diesel et d'essence que nous avons décidé d'envoyer en Haïti, par le biais de la société Petróleos de Venezuela, S.A, notre gouvernement a annoncé hier un don de 300 000 barils supplémentaires de pétrole à ce pays frère des Caraïbes. L'acheminement de l'aide humanitaire est fait en coordination avec les autres pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine et les autres pays amis, comme la Fédération de Russie, dont les avions ont atterri sur le territoire vénézuélien pour fournir une aide humanitaire à ce pays frère des Caraïbes.

En cette heure triste de son histoire, Haïti a besoin d'une aide et d'une coopération immédiates et désintéressées de tous les peuples et gouvernements du monde. Cette situation terrible doit être une occasion pour tous les pays qui constituent l'Organisation des Nations Unies d'apporter à Haïti leur appui généreux, impartial et solidaire, en mettant de côté les prétentions opportunistes et hégémoniques de contrôles politique et militaire.

Le Président Hugo Chávez a récemment déclaré : « Le Gouvernement des États-Unis est en train de profiter de la tragédie qui a frappé le peuple frère d'Haïti pour occuper militairement ce pays ». D'autres chefs de gouvernement, des organisations populaires à travers le monde et des organisations humanitaires qui œuvrent sur le terrain ont également exprimé cette préoccupation et cette mise en garde, en disant que Haïti avait besoin de médicaments et d'un appui solidaire, et non d'une intervention militaire.

Aucun pays ne devrait profiter de cette situation actuelle de désespoir et de vulnérabilité qui règne en

Haïti en déployant, comme cela est le cas, une énorme force militaire d'occupation qui, comme on l'a déjà déclaré ici, est supérieure en nombre à la présence militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : une occupation militaire qui est en train de se faire au milieu des cadavres et des larmes du peuple haïtien. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'Haïti doivent être préservées et respectées, indépendamment de la faiblesse actuelle des institutions haïtiennes, à la suite de ce tremblement de terre terrible et dévastateur.

Nous espérons que la résolution 64/250, qui a été adoptée aujourd'hui par consensus et que le Venezuela a appuyée, sera un appel lancé à la conscience mondiale. Nous devons répondre à la phase immédiate des secours humanitaires, sans oublier que le peuple haïtien continuera d'avoir besoin de nous pour les étapes ultérieures de réhabilitation, de reconstruction et de développement. Il s'agit d'un engagement que le Venezuela accepte de la façon la plus naturelle et la plus catégorique.

En tant que pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, que pays frère d'Haïti, nous remercions sincèrement les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui, de façon généreuse et désintéressée, ont réagi rapidement à cette situation d'urgence humanitaire qui accable nos frères des Caraïbes, avec lesquels nous avons des liens depuis l'époque de l'indépendance et dans la lutte pour la liberté et l'indépendance.

Le travail accompli par le Brésil, en présentant ce projet de résolution que nous avons adopté aujourd'hui par consensus, est digne d'éloges et mérite d'être salué.

M^{me} Davies (Australie) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans cette semaine, nous nous sommes réunis dans cette salle pour exprimer nos condoléances à toutes les personnes touchées par le séisme et les tsunamis qui avaient frappé la région de l'océan Indien le 26 décembre 2004. Aujourd'hui, l'Assemblée générale se réunit de nouveau, à la suite de la terrible catastrophe naturelle qui s'est abattue sur Haïti, pour présenter ses condoléances aux victimes et à leur famille et signaler qu'en cette heure sombre, Haïti bénéficie de l'appui de la communauté internationale.

La résolution 64/250 indique que nous, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, sommes déterminés à fournir l'aide dont Haïti a besoin d'une manière coordonnée et efficace, des opérations de secours immédiats aux activités de relèvement rapide,

de redressement, de reconstruction et de développement. L'Australie est heureuse de s'être portée coauteur de cette résolution. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui souligne qu'il importe de développer la capacité d'Haïti en matière de planification préalable aux catastrophes, afin de réduire sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Il est essentiel, lorsque nous reconstruirons Haïti, de construire mieux et d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans toutes ses stratégies de développement afin de l'aider à éviter une autre catastrophe de cette ampleur.

À ce jour, l'Australie s'est engagée à verser 15 millions de dollars australiens en assistance humanitaire, lesquels seront acheminés par le biais du Programme alimentaire mondial, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisme caraïbe de gestion des catastrophes et d'organisations non gouvernementales. Nous envisagerons d'autres contributions à la reconstruction à long terme d'Haïti. Notre appui est la preuve de la profonde préoccupation que ressent la communauté australienne face à la situation désespérée du peuple haïtien.

Nous continuons tous à déplorer la perte de courageux membres du personnel des Nations Unies disparus dans l'exercice de leurs fonctions. En dépit de leurs pertes, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies se sont immédiatement mises au travail pour aider le peuple haïtien. L'importance du rôle de l'ONU dans la coordination de l'assistance humanitaire a été particulièrement manifeste dans cette situation d'urgence, et l'équipe de pays des Nations Unies a accompli un travail remarquable dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous saluons ses efforts.

Nous reconnaissons en particulier le rôle du Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies, M. John Holmes, et de l'ensemble du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui a participé à la coordination de l'aide pour Haïti, tant sur le terrain qu'à New York et à Genève.

M. Nwosa (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria a été choqué par l'étendue du malheur, des douleurs et des souffrances provoqués par le séisme qui s'est abattu récemment sur Haïti. C'est pourquoi nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance en vue d'examiner les moyens d'alléger les souffrances humaines en Haïti.

Le Nigéria déplore les pertes en vies humaines et les dommages matériels provoqués par le séisme et exprime ses condoléances les plus vives au Gouvernement et au peuple haïtiens. Nos pensées et nos prières accompagnent les victimes de ce drame. Nous compatissons également avec le Secrétaire général aux énormes pertes subies par le personnel des Nations Unies.

Le Gouvernement et le peuple nigériens sont profondément affligés par l'énormité de l'horreur et par l'ampleur des pénuries et des destructions qui frappent une grande partie de la population haïtienne. Des milliers d'Haïtiens ont peut-être péri, et un très grand nombre d'entre eux ont été enterrés, mais l'esprit indomptable des survivants reste inébranlable et déterminé quant à l'avenir. Nous saluons le courage et la capacité de résistance du peuple haïtien, et nous rendons un hommage mérité aux personnes, aux organisations, aux institutions et aux gouvernements qui ont agi rapidement pour faire face aux conséquences de cette catastrophe.

Le moment est venu pour nous, membres responsables de la communauté internationale, une communauté où la chute de l'un signifie le trébuchement systémique des autres, de mener des efforts concertés et coordonnés afin de relever les défis actuels et de maintenir Haïti à l'ordre du jour international. C'est là que l'ONU a un rôle critique à jouer.

Les 121 membres du contingent de police nigérian en mission de maintien de la paix en Haïti et les volontaires du Corps d'aide médicale ont commencé à prêter leurs services aux victimes de la catastrophe. Le Nigéria reconnaît que la situation actuelle en Haïti exige des mesures immédiates, et l'urgence qui a motivé sa réaction positive face à ce défi définit sa riposte face à cette déplorable catastrophe. Dans cette ligne, le Gouvernement fédéral du Nigéria apporte une contribution financière supplémentaire de 1,5 million de dollars par l'intermédiaire du Secrétaire général. C'est ce qui a également motivé la décision du Nigéria de se porter coauteur de la résolution 64/250 adoptée ce matin même.

M. Cuello Camilo (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : En cette période douloureuse que vit le monde à la suite de la tragédie indescriptible qui a frappé la République d'Haïti le 12 janvier, la République dominicaine souhaite exprimer ses condoléances les plus sincères au peuple et au

Gouvernement haïtien, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et aux autres pays et organismes qui ont été touchés. C'est pourquoi nous remercions très vivement les délégations brésilienne et soudanaise d'avoir présenté les résolutions 64/250 et 64/251 que nous venons d'adopter aujourd'hui.

Quelques minutes après la catastrophe survenue en Haïti, le Président Leonel Fernández a organisé l'envoi d'un avion transportant des sauveteurs professionnels, des chiens spécialement entraînés, des équipes de premiers secours, de l'eau, des équipes de télécommunications et des médicaments. Médecins, volontaires et entreprises dominicaines de construction se sont attachés ensemble dès le début à déblayer les décombres. Un centre d'opérations a été mis en place dans la forteresse de Jimaní, située sur la frontière avec Haïti, d'où sont coordonnés les activités d'appui à l'assistance humanitaire, l'organisation du transfert des blessés et des personnes touchées, l'accès à l'aide humanitaire et tout autre type de coordination requise en une heure aussi tragique.

Les ministres des forces armées, de la santé publique et de l'aide sociale, et des travaux publics et de la communication se sont immédiatement rendus en Haïti dans l'avion où le Président Leonel Fernández a envoyé le premier contingent d'aide humanitaire, et ils ont pu constater, aussi bien depuis le ciel que depuis les locaux de notre ambassade, les dommages provoqués par le séisme afin de pouvoir évaluer le niveau d'aide à fournir les jours suivants.

Sur ordre du Président Leonel Fernández de la République dominicaine, des hôpitaux du pays ont été désignés pour recevoir les blessés. Tous ces hôpitaux en République dominicaine, qu'ils soient situés à proximité ou loin de la frontière, dans des villes comme Santiago, Saint-Domingue ou dans d'autres villes de l'intérieur du pays, soignent les blessés haïtiens qui ont traversé la frontière dominicaine. Dix cuisines mobiles ont été mises en place, dont chacune est en mesure de nourrir 10 000 personnes par jour. Six ambulances ont également été mobilisées, ainsi que des équipes de sauvetage des organismes de secours de la Croix-Rouge dominicaine, de la défense civile et de la Commission des opérations d'urgence.

Le Président de la République dominicaine, Leonel Fernández, s'est rendu en Haïti le 14 janvier dernier, moins de 36 heures après cet événement tragique, étant ainsi le premier et, jusqu'à présent, le seul chef d'État et de gouvernement à s'être rendu en

personne sur le sol haïtien. Il a survolé les zones touchées par la catastrophe et a rencontré le Président René Préval à l'aéroport d'Haïti. Ils ont convenu d'un programme d'action immédiat pour rétablir les services d'eau, d'électricité et de télécommunications, ainsi que de l'organisation d'une réunion internationale de planification de la reconstruction à moyen et à long terme d'Haïti.

Ainsi, le 18 janvier 2010, avec l'accord et l'aide du Président de la République d'Haïti, M. René Préval, et à l'initiative du Président de la République dominicaine, M. Fernández, une réunion internationale a été organisée à Saint-Domingue, à laquelle ont participé les représentants des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Canada, de l'Espagne, des États-Unis, du Brésil, de l'ONU, en la personne de notre collègue M. Edmond Mulet de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). L'Union européenne était représentée par la Vice-Présidente espagnole, l'Organisation des États américains (OEA) par son Secrétaire général. Étaient aussi représentées la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, tous étant réunis pour envisager la meilleure manière d'affronter cette situation dramatique.

Les organisations et pays présents à la réunion se sont donc mis d'accord pour promouvoir l'organisation d'une conférence internationale qui aurait comme objectif d'élaborer un plan stratégique pour la reconstruction d'Haïti qui, au-delà des mesures d'urgence, permettrait de renforcer à moyen et à long terme la viabilité et la stabilité sociale, économique et politique d'Haïti. Cette conférence se tiendra en République dominicaine.

On a institué un comité de coordination comprenant Haïti, la République dominicaine, la CARICOM, l'ONU, l'Union européenne, l'OEA, le Groupe de Rio, les États-Unis, le Mexique, le Canada, le Brésil, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale. Ce comité de coordination se chargera d'organiser les activités, notamment la première réunion préparatoire qui se tiendra le 25 janvier prochain au Canada, comme l'a déjà indiqué le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans son intervention de ce matin.

Un groupe de travail désigné par le comité rédigera une proposition de plan stratégique qui sera discutée lors de la première réunion plénière, et qui se

fondera sur trois points : les objectifs du Millénaire pour le développement, le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté et le document de la Banque mondiale connu sous le nom de « Options et possibilités pour Haïti ».

La solidarité dominicaine avec le peuple et le Gouvernement haïtiens a été totale. On a réalisé des collectes dans les quartiers, des téléthons, on a retardé les rapatriements, facilité le passage aux frontières pour les blessés, offert des soins gratuits aux blessés dans les hôpitaux dominicains sur tout le territoire national, et la République dominicaine est devenue, en outre, le point de passage par excellence de l'aide humanitaire vers Haïti. Les trois aéroports de Saint-Domingue, les trois aéroports du nord – à Santiago, Puerto Plata et Samaná – ainsi que l'aéroport de Barahona, qui se trouve à 45 minutes du poste frontière de Jimani, sont complètement saturés, devant gérer les centaines de vols nationaux et internationaux que mobilise quotidiennement la coopération d'urgence pour Haïti.

Tout comme une femme dominicaine, Sonia Marmolejos, s'est rendue à l'hôpital public Darío Contreras de Saint-Domingue pour allaiter des dizaines de bébés haïtiens victimes de cette tragédie, la communauté internationale doit concrétiser, une fois pour toutes, le développement économique d'Haïti. Il y a longtemps que les problèmes de ce pays ne nécessitent plus le maintien de la paix. Après le tremblement de terre, la reconstruction d'Haïti sera pour nous l'occasion d'aborder le problème du développement haïtien comme faisant partie de la consolidation de la paix. Occupons-nous, une fois pour toutes, d'asseoir les bases du développement humain durable en Haïti, dans des conditions de justice sociale et en tenant compte de la vulnérabilité face aux catastrophes qui ont dévasté le bassin des Caraïbes tout au long de son histoire.

M. Keepel (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite féliciter le Brésil d'avoir pris l'initiative de la résolution 64/250, concernant l'aide humanitaire pour Haïti, que nous venons d'adopter. Nous remercions aussi le Secrétaire général et le Représentant permanent d'Haïti de nous avoir fait part des dernières informations concernant les activités des secours.

Sri Lanka souhaite se joindre à d'autres pays, au sein de cette Assemblée, pour présenter ses plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple

haïtiens pour les pertes humaines et matérielles catastrophiques causées par ce séisme dévastateur. Ayant connu une catastrophe naturelle similaire il y a cinq ans, nous sommes en mesure de nous identifier à leurs souffrances, et nous les assurons une fois encore de notre appui et de notre solidarité en cette période de profonde affliction. Nous ne doutons nullement que, grâce à l'appui de la communauté internationale et à leurs propres efforts, le Gouvernement et le peuple haïtiens seront capables de reconstruire leur pays.

Sri Lanka a eu la chance de ne perdre aucun de ses 1 079 soldats de la paix présents en Haïti. Il est également extrêmement encourageant d'entendre que nos soldats de la paix ont joué un rôle important depuis le jour de la catastrophe dans les opérations de recherche et de sauvetage, et dans la distribution d'eau et de nourriture dans les zones les plus durement touchées par la catastrophe.

En signe de notre appui et de notre solidarité, le Gouvernement sri-lankais a fait au Gouvernement haïtien un don de 25 000 dollars, et a décidé aujourd'hui d'envoyer une cargaison de produits de base au peuple haïtien. Nous continuerons d'exprimer notre appui au Gouvernement et au peuple haïtiens en contribuant à l'appel éclair de l'ONU.

Nous adressons en outre notre satisfaction au Secrétaire général pour avoir joué un rôle majeur en veillant à ce que l'aide d'urgence parvienne rapidement aux victimes de la catastrophe. Nous transmettons, par l'entremise du Secrétaire général, nos condoléances aux familles des membres du personnel de l'ONU qui ont perdu la vie le 12 janvier. Nous reconnaissons le rôle joué par l'Envoyé spécial, M. Bill Clinton, et par le Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes.

Enfin, ma délégation vous remercie, Madame la Présidente, de nous avoir donné l'occasion de renouveler une fois encore notre détermination à soutenir le peuple haïtien en cette période.

M. Chávez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant tout réitérer les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple péruviens aux autorités de l'État haïtien et au peuple haïtien, à la suite de cette terrible catastrophe qui a causé des pertes humaines irréparables et dévasté leur territoire. De même, je voudrais exprimer le sentiment chagrin de mon gouvernement pour la disparition de nombreuses personnes qui faisaient partie de notre famille onusienne, avec une mention toute particulière pour

nos collègues Hédi Annabi et Luis Carlos da Costa, qui n'ont ménagé aucun effort en œuvrant inlassablement pour Haïti.

Dès les premiers instants, le Pérou s'est joint immédiatement aux efforts déployés par la communauté internationale, afin d'appuyer les activités d'urgence de sauvetage et de secours en Haïti. Nous avons envoyé trois avions d'aide humanitaire, une équipe médicale et une équipe de secours. De même, mon pays, en tant que fournisseur de contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et que membre du Groupe des amis d'Haïti, a appuyé et parrainé l'augmentation des forces de la MINUSTAH, qui était nécessaire pour qu'elles puissent contribuer aux activités de relèvement, de reconstruction et de rétablissement de la stabilité dans cette nation caraïbe sœur. Par la suite, nous nous sommes portés coauteurs de la résolution 64/250 sur l'aide humanitaire, qui fut soumise par le Brésil et que l'Assemblée générale vient d'adopter.

Il est réconfortant d'observer la réponse immédiate de la communauté internationale et la façon dont on a déployé d'immenses efforts, partout dans le monde, pour allouer les ressources et l'aide afin de réagir efficacement face aux obstacles que cette tragédie humaine exige de surmonter.

Nous sommes tous témoins des graves problèmes auxquels fait face Haïti avec courage et avec l'aide de la communauté internationale.

Étant donné la gravité de la situation, le Pérou estime qu'il est plus que jamais indispensable que l'ONU joue un rôle prépondérant dans la difficile entreprise de reconstruire Haïti. Cette tâche consiste dans l'immédiat à conduire en commun de multiples initiatives d'aide humanitaire, en tenant compte du nombre considérable de sinistrés. À cet égard, nous appuyons les efforts que déploient le Secrétaire général et son Envoyé spécial, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Ma délégation estime qu'il est extrêmement important de définir les étapes et les procédures qui nous permettront avant tout d'évaluer précisément les besoins du peuple haïtien. Nous devons également garantir que l'aide distribuée le sera de manière coordonnée et efficace. Nous devons nous assurer que tous les outils et les moyens seront à notre disposition pour maintenir la régularité du flux d'aide. La coordination assurée par l'ONU est essentielle pour

gérer le flux de la coopération internationale, qu'elle soit multilatérale, bilatérale ou provienne du secteur privé, et ce afin d'éviter la dispersion et le chevauchement des efforts.

Cette épreuve redoutable qu'affrontent le Gouvernement et le peuple haïtiens doit pousser la communauté internationale à s'engager à long terme auprès d'Haïti dans le but de consolider le processus de relèvement, de reconstruction et de développement économique d'Haïti. C'est dans cet esprit que le Pérou va participer activement à la réunion de haut niveau qui se tiendra à Montréal lundi prochain. Nous sommes certains que cette réunion constituera un premier pas vers le renforcement de la coopération internationale pour la reconstruction d'Haïti. Le Pérou réaffirme sa volonté de continuer à contribuer à ces efforts.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'adoption de la résolution 64/250, sur l'assistance humanitaire, les secours d'urgence et le relèvement pour Haïti. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux, les pays du monde entier, les organisations non gouvernementales et l'ensemble du système des Nations Unies pour aider le peuple haïtien à se relever de la crise actuelle et à reconstruire son pays sur le long terme.

Nous sommes également heureux de nous associer au consensus sur la résolution de cette année concernant la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles, de la phase des secours à celle de l'aide au développement (résolution 64/251), afin de contribuer à fournir une aide opportune et efficace aux communautés frappées par des catastrophes naturelles. Les États-Unis restent déterminés à travailler en étroite partenariat avec les autres États Membres et le système des Nations Unies pour lutter contre les catastrophes naturelles dans le monde entier. Nous notons au passage que cette résolution contient un paragraphe qui fait référence au droit international humanitaire, qu'il importe de ne pas confondre avec l'aide ou les activités humanitaires, qui font l'objet de la résolution adoptée aujourd'hui. Le droit international humanitaire, que nous respectons pleinement, concerne les situations de conflit armé, et non pas l'aide humanitaire.

Malheureusement, je dois réagir aux allégations indignes de trois délégations isolées – celles du Nicaragua, de la Bolivie et du Venezuela – qui se sont servies de cette sombre occasion qu'est l'aide à Haïti

pour politiser la question à travers des déclarations infondées et tendancieuses. Alors qu'elles ont appelé chacun d'entre nous à éviter de politiser la situation en Haïti, c'est précisément ce qu'elles ont fait en nous accusant d'avoir des arrières-pensées et d'occuper le pays. Un autre représentant, celui d'un grand pays insulaire des Caraïbes, a noté à juste titre que le peuple haïtien avait besoin de l'aide de la communauté internationale et d'une assistance durable, qui sera organisée en étroite collaboration avec Haïti et qui doit l'être dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Nous partageons ce point de vue.

Nous sommes en Haïti à la demande du Gouvernement haïtien, et nous n'avons à l'esprit que des intérêts humanitaires. Le Président Préval et la Secrétaire d'État Hillary Clinton ont publié un communiqué conjoint qui reflète cet état de choses. Aujourd'hui, le Représentant permanent d'Haïti a exprimé la gratitude et la reconnaissance de son gouvernement pour toute l'aide internationale qu'a reçue son pays. Il serait normal que ces trois pays, qui ont proféré sans aucune preuve des allégations ridicules de conspiration et d'occupation, respectent la position du pays souverain qu'est Haïti, pays dont ils prétendent que la situation les préoccupe tant.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Saint-Siège.

M. Bharanikulangara (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, le Saint-Siège s'associe aux délégations dont la solidarité et les prières vont aux personnes qui, en Haïti, souffrent au lendemain du récent tremblement de terre. Ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 64/250, qui montre la solidarité de la communauté internationale s'agissant de répondre aux besoins et de régler les problèmes de l'ensemble de la population haïtienne.

Alors que nous adoptons cette résolution aujourd'hui, il y a sur place des hommes et des femmes qui travaillent sans relâche pour secourir les personnes piégées, qui travaillent pour fournir une aide médicale et humanitaire aux millions de personnes laissées sans abri, et à celles dont le cœur est brisé car elles ont perdu un enfant, une mère, un père ou un ami, et qui ont besoin à tout moment de notre soutien financier, physique, affectif et spirituel en ces temps difficiles. Nous prions pour que ces personnes trouvent la force, l'appui et l'aide dont elles ont besoin au moment où les

familles et les communautés haïtiennes commencent à reconstruire leur pays.

Comme le note la résolution, des problèmes persistants freinent l'acheminement et la prestation de l'aide humanitaire salvatrice. La communauté internationale a promis des millions de dollars, et des volontaires du monde entier risquent leur vie et leur sécurité pour apporter une assistance immédiate au peuple haïtien. Les problèmes actuels et la nécessité de continuer à fournir une assistance vont persister encore longtemps.

Pour sa part, l'Église catholique, qui dispose d'un vaste réseau d'organisations dans le pays, s'attache à fournir des services et des articles d'urgence sur place. Catholic Relief Services, Caritas Internationalis, Caritas Haïti, l'Order of the Servants of the Sick et les paroisses du monde entier ont fourni des millions de dollars d'aide et ont déployé des milliers de professionnels et de volontaires pour fournir une aide médicale et humanitaire d'urgence. L'engagement constant de ces organisations a permis de réagir immédiatement à la crise, mais il sera également crucial de garantir la croissance à long terme et le renouveau à l'intérieur du pays. De même, dans le cadre des programmes de secours et de relèvement, la participation et la coopération des organisations confessionnelles et de la société civile permettra d'améliorer l'efficacité de l'acheminement de l'aide humanitaire et la reconstruction progressive d'Haïti.

Alors que nous portons le deuil de milliers de victimes, la communauté internationale tout entière a la responsabilité de montrer que nous ne les oublierons pas – en particulier les membres dévoués de la famille des Nations Unies qui luttent pour la paix internationale.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Jilani (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de la possibilité qui m'est donnée d'intervenir au nom de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

Je tiens à adresser nos plus sincères condoléances et l'expression de notre solidarité à la population d'Haïti ainsi qu'aux proches et amis de la famille des Nations Unies, suite à la perte tragique de tant de vies causée par le séisme qui a frappé Haïti. Nous exprimons également notre vive sympathie et nos condoléances à nos collègues de la Croix-Rouge haïtienne.

Dès les premiers jours après la catastrophe, la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a mobilisé son réseau mondial et déployé ses équipes et ses unités d'intervention d'urgence (ERU). À ce jour, plus de 20 sociétés nationales de la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont mobilisées pour appuyer la Croix-Rouge haïtienne, une vingtaine d'unités d'intervention d'urgence étant déployées et actives. Elles comprennent un hôpital d'urgence à déploiement rapide des sociétés norvégienne et canadienne de la Croix-Rouge; un hôpital de campagne des sociétés allemande et finlandaise de la Croix-Rouge, installé aujourd'hui; plus de 35 dispensaires pour les soins de base, financés par les sociétés nationales américaine, française, suédoise, allemande, finlandaise, espagnole, suisse et iranienne; des unités eau et assainissement des sociétés américaine, australienne, britannique, italienne et danoise de la Croix-Rouge; des unités d'intervention d'urgence en charge, entre autres, des abris provisoires, des questions logistiques et du camp de base. À ce jour, 29 avions affrétés par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont atterri à Saint-Domingue ou en Haïti. Hier, un navire de la marine colombienne, *Cartagena de Indias*, a quitté le port éponyme chargé de 333 tonnes de matériel de secours fourni par la Croix-Rouge colombienne.

Aujourd'hui, environ 400 délégués de la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assistent la Croix-Rouge haïtienne dans ses efforts héroïques pour porter secours aux victimes de cette catastrophe aux effets dévastateurs et aider les plus vulnérables d'entre elles. Plus de la moitié d'entre eux travaillent pour les sociétés régionales de la Croix-Rouge.

Pour terminer, je voudrais lire un extrait du journal de la gestionnaire des programmes de la Croix-Rouge canadienne, qui vit et travaille en Haïti depuis septembre 2009. Elle se trouvait dans son appartement, à Port-au-Prince, lorsque le séisme a frappé. Elle s'est alors immédiatement rendue au bureau de la Croix-Rouge haïtienne où elle-même, des membres du personnel et des bénévoles ont procédé, la première

nuit, à un triage et prodigué les premiers soins à plus de 250 blessés. Voici son récit, daté d'il y a cinq jours, le 17 janvier :

« Je commence ma journée très tôt le matin. J'ai mis en place un service de cantine pour le personnel local d'appui logistique. Je me lève tous les jours très tôt et prépare le petit déjeuner avec leur aide. Je me suis entretenue avec la Présidente de la Croix-Rouge haïtienne, lui ai fait part de mon inquiétude face aux souffrances indescriptibles des victimes et lui ai demandé son aide. Elle a immédiatement demandé à ses collaborateurs de nous aider à transporter les blessés pour qu'ils puissent être soignés. Je n'ai pas pu m'en empêcher : je l'ai serrée dans mes bras, les larmes aux yeux.

Notre action a permis de sauver 10 vies. En retournant au bureau en voiture, je ne pouvais toujours pas réaliser ce que je voyais : d'innombrables bâtiments effondrés, des voitures écrasées, la destruction, la douleur et la souffrance partout; des flots interminables de personnes dans les rues, qui s'étaient installées dans les parcs. Le personnel et les bénévoles de la Croix-Rouge haïtienne sont partout. Ils travaillent, déplacent personnes et matériel, tentent de sauver ce qui peut encore l'être dans les bâtiments gravement endommagés. Chacun fait ce qu'il peut.

Nous avons vu un convoi de sept camions de la Croix-Rouge dominicaine. Le chauffeur du véhicule en tête de convoi demandait sa route, alors nous nous sommes arrêtés et lui avons indiqué où les médicaments et le matériel de secours que le convoi transportait devaient être déposés. La Croix-Rouge espagnole a commencé à mettre en place des unités de production d'eau potable et à distribuer de l'eau. Cent mille litres d'eau ont pu être distribués dans deux zones différentes, et des bénévoles sont mobilisés pour apporter de l'aide d'un endroit à l'autre.

De retour à notre bureau, j'ai été informée que des équipes de recherche et de secours avaient localisé près de 40 personnes sous les décombres du supermarché Caribbean. On leur avait donné de l'eau et des équipes allaient essayer de les sortir de là le plus rapidement possible.

Dans la soirée, je me suis rendue sur le camp de base de la Croix-Rouge internationale et j'ai assisté à une scène tout simplement extraordinaire. Les délégués de la Croix-Rouge canadienne avaient déjà dressé leurs tentes. Les Américains se préparaient à distribuer les secours. Les Français coordonnaient l'arrivée des avions norvégiens transportant du matériel destiné à l'hôpital de campagne. Les Suisses rejoignaient le camp, équipés de tout leur matériel, suivis de délégués de la Croix-Rouge suédoise, finlandaise et allemande. On aurait cru que le monde entier se trouvait dans ce camp, et d'autres allaient encore y venir. »

La famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge continuera de mobiliser les forces de l'humanité et son réseau mondial pour venir en aide aux plus vulnérables tout au long des phases de secours, de relèvement et de reconstruction en Haïti.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat de ce matin.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan pour une motion d'ordre.

M. Ali (Soudan) (*parle en anglais*) : J'interviens pour rectifier une erreur dans la rédaction du projet de résolution A/64/L.43, qui vient d'être adopté en tant que résolution 64/251. Au paragraphe 14, le segment de phrase « en toute conformité avec les dispositions de la résolution 46/182 et de l'annexe qui y figure » doit se lire « en toute conformité avec les dispositions de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et de l'annexe qui y figure ».

Je souhaiterais que cette erreur soit corrigée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le Secrétariat prend note de cette correction d'ordre technique apportée au texte du projet de résolution A/64/L.43.

Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux représentants que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je voudrais simplement rappeler au représentant des États-Unis que son pays est intervenu

à maintes reprises et a plusieurs fois occupé des États d'Amérique latine et des Caraïbes, profitant de différentes circonstances, dues aussi bien à des catastrophes naturelles qu'à un contexte politique particulier. Aussi, je lui saurais gré de ne pas feindre la candeur. Si le Président de son pays déclare que nous ne devrions pas nous tourner vers le passé, les images des soldats américains présents aujourd'hui en Haïti ne peuvent que nous remémorer le passé. Nous réaffirmons qu'Haïti a besoin d'une armée en blouse blanche – des enseignants et des ingénieurs – et non pas de l'infanterie de marine des États-Unis.

M. Solón-Romero (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous sommes contraints d'intervenir car une question a été posée pour savoir ce qui avait motivé nos propos, prononcés il y a quelques minutes. Le fait est que 11 274 soldats de l'armée américaine se trouvent sur le territoire haïtien ou le long des côtes haïtiennes, comme cela a été reconnu et rendu public dans un communiqué de presse de la Maison Blanche. Nous sommes donc tout à fait en droit de nous demander quelles sont les raisons d'une présence militaire aussi importante, supérieure à la totalité des contingents fournis par tous les pays à l'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, et quel est le rôle de ces militaires.

La deuxième question à laquelle le représentant des États-Unis n'a pas répondu est la suivante : à qui obéit la présence militaire américaine? Est-elle placée sous le mandat de l'ONU? Pour nous, il est fondamental que ce que nous disions soit appliqué dans la pratique. Si nous disons que l'ONU va coordonner et diriger toute l'aide internationale, alors nous devons veiller à ce qu'il en soit effectivement ainsi.

Malheureusement, nous sommes ici en présence d'un problème que nous ne pouvons pas ignorer. Nous voulons indiquer clairement que la question demeure sans réponse et que nous continuerons à demander des explications et une rectification de cette politique qui a privilégié une assistance de type militaire aux dépens d'une assistance de nature essentiellement humanitaire.

M. Sammis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voulais simplement saisir cette occasion pour répondre aux déclarations que nous venons d'entendre de la part de quelques délégations.

Premièrement, je tiens à réaffirmer que la présence américaine en Haïti n'a pour unique but que de servir des objectifs humanitaires et est définie dans

le cadre du communiqué signé entre Haïti et les États-Unis. Il est regrettable que ces délégations tentent d'exploiter la tragédie à laquelle nous sommes confrontés actuellement à leur propre avantage politique. Pour sa part, mon gouvernement, ainsi que le reste de la communauté internationale, continuera de s'employer à venir en aide au Gouvernement et au peuple haïtiens pour faire face à cette catastrophe.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 70 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.